▶L'IMAGE DE MARQUE DU CANADA PASSE PAR UN SYSTÈME FINANCIER SOLIDE.....1

▶Le BSIF émet la version provisoire du préavis *Instruments novateurs* 3

▶Le BAC publie le rapport actuariel sur le régime de retraite des parlementaires.....4

O NUMÉRO 2 | O VOLUME 2 | O JUILLET 2008

BSIF OSFI

Pilier

DU BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES CANADA (BSIF)

L'image de marque du Canada passe par un système financier solide

Extrait de l'allocution de la surintendante Julie Dickson devant le Financial Services Institute - le 26 juin 2008

Image de marque du Canada

Une économie nationale solide passe inévitablement par un système bancaire solide. En outre, la réputation du système financier d'un pays repose dans une large mesure sur la solidité de ses banques, car les banques – et les interactions entre elles – sont au cœur même du système financier mondial.

Quelqu'un au R.-U. a fait allusion dernièrement à l'image de marque Canada et a souligné que, sur la scène internationale, l'image de marque canadienne est très solide. Cette allusion repose sur la vigueur perçue des principes fiscaux et économiques fondamentaux sous-jacents et sur les faibles risques associés aux banques et aux secteurs des entreprises et des ménages du Canada.

On m'a aussi dit que le récent bouleversement ayant frappé le marché financier a accru davantage l'intérêt manifesté à l'égard du Canada – en particulier dans l'optique du risque de crédit de contrepartie – puisque les participants savent que le Canada tient la route mieux que certains autres pays face à la turbulence. Les banques canadiennes sont, dans l'ensemble, réputées être de solides contreparties puisqu'elles sont habituellement plus conservatrices et mieux capitalisées que bien d'autres banques.

La surintendante Julie Dickson

L'image de marque du système réglementaire canadien a aussi la cote à l'échelle internationale. Le BSIF a joué des rôles de premier plan au sein du Comité de Bâle et de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA). À deux reprises, le BSIF a été évalué par le Fonds monétaire international (FMI) et s'est vu attribuer des notes excellentes les deux fois, plus récemment en février 2008. Dernièrement, nous nous sommes portés volontaires pour faire l'objet d'une autre évaluation en ce qui concerne notre mise en œuvre de Bâle II. Les évaluateurs internationaux nous ont donc rendu visite en avril et en mai, et nous nous attendons à ce qu'ils produisent bientôt un rapport à cet égard.

Les institutions que nous réglementons nous mentionnent souvent qu'il leur est plus facile de pénétrer d'autres…

(suite en page 2)

Le BSIF émet un préavis sur les expositions de titrisation

Le 19 juin 2008, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a sollicité l'avis des intéressés concernant la nouvelle version de son préavis portant sur le régime de fonds propres applicable aux expositions de titrisation des entités fédérales canadiennes.

« Nous avons modifié ce préavis à la lumière de ce que nous avons observé durant la crise qui a récemment secoué le marché de la titrisation au Canada et à l'étranger », a mentionné Mme Julie Dickson, la surintendante des institutions financières.

On trouvera le préavis sur le site Web du BSIF, au www.osfi-bsif.gc.ca

marchés en raison de la solide réputation du BSIF à l'échelle internationale. Cette réputation, nous ne l'avons pas acquise du jour au lendemain. Nous avons sans cesse déployé des efforts pour demeurer en tête de la liste internationale des organismes de réglementation prudentielle; nous sommes parvenus à conserver notre position et j'en suis enchantée.

Même si la perturbation qui secoue les marchés financiers mondiaux demeure un problème, les banques canadiennes ont résisté à des tensions incroyables à ce jour. La capacité des banques canadiennes de faire face à la tempête est attribuable non seulement aux efforts qu'elles ont elles-mêmes déployés, mais également à une surveillance et une supervision prudentes, notamment aux solides positions financières constatées sur le marché canadien. En outre, la désintermédiation a été moins marquée au Canada (les banques canadiennes ayant titrisé moins d'actifs que d'autres), ce qui veut dire que moins d'actifs doivent être remis sur les bilans qu'ailleurs. Cela étant dit, nous continuons à subir la turbulence du marché financier et nous n'en sommes certainement pas encore sortis. Mais une plus grande communication provenant des banques signifie que les marchés sont mieux positionnés pour prédire les pertes à venir potentielles. Ainsi que l'indique la Banque du Canada dans la RSF, un risque clé semble être un repli de l'économie américaine plus marqué que prévu actuellement, ce qui pourrait déclencher la radiation d'autres sommes importantes et une érosion de la rentabilité.

Or, peu importe où je me trouve, j'entends souvent dire que le Canada s'en est mieux sorti que bien d'autres pays. Ce thème a été repris par un représentant du FMI et un ancien président de la Réserve fédérale américaine.

Au Canada, le marché du PCAA non bancaire a été consacré à titre de l'une des retombées les plus visibles de la crise planétaire des liquidités. Certains commentateurs ont laissé entendre que les règles du BSIF, étant trop permissives ou particulières, avaient permis au marché non bancaire de prendre de l'ampleur. En fait, les règles du BSIF ne s'appliquaient aucunement au secteur non bancaire; par contre, le Bureau avait instauré de robustes lignes directrices sur les fonds propres qui ont aidé le système bancaire canadien à mieux affronter la turbulence que d'autres pays.

Premièrement, les fonds propres exigés par le BSIF correspondaient à 7 % pour les fonds propres de catégorie 1 et à 10 % pour le total des fonds propres, comparativement à 4 % et 8 %, respectivement, dans bien d'autres pays.

Deuxièmement, le BSIF n'autorise pas les banques à assumer un risque sans avoir à leur disposition les fonds propres nécessaires pour soutenir ce risque. Ainsi, en vertu de la règle que nous avions instaurée, si les banques assumaient un risque en fournissant de manière inconditionnelle des liquidités à des structures d'émission de PCAA, elles étaient tenues de déposer les fonds propres nécessaires pour soutenir le risque qu'elles assumaient dans ces concours de trésorerie.

L'image de marque du Canada, c'est des fonds propres solides tant au chapitre du niveau que de la qualité. En outre, on établit de plus en plus un lien entre l'image de marque du Canada et la rigoureuse obligation pour les banques de divulguer de l'information. Les banques canadiennes sont parvenues dans une large mesure à se conformer aux recommandations figurant dans le rapport du Forum sur la stabilité financière (FSF) concernant la communication de plus de renseignements, et ce même si elles soumettent leurs rapports semestriels deux mois avant les autres banques d'Amérique du Nord et d'Europe.

Outre la rigueur des règles en matière de fonds propres et la solidité de la surveillance et de la supervision, d'autres éléments contribuent à renforcer le système financier canadien.

Sous l'angle de la surveillance des banques, par exemple, le Canada est un modèle pour ce qui est de la communication interinstitutionnelle. Le groupe dont je fais partie et auquel siègent le gouverneur de la Banque du Canada, le président de la Société d'assurances-dépôt du Canada (SADC), le dirigeant de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et le ministère des Finances, se réunit périodiquement, et depuis le début d'août 2007, nous avons considérablement intensifié cette interaction. Nous n'avons pas besoin de consignes pour faciliter cette interaction; nous le faisons parce que la communication entre les institutions est importante et qu'elle permet de renforcer le système financier canadien.

Le Canada s'est aussi doté d'un système d'assurances-dépôts de calibre mondial. Le Royaume-Uni a demandé à la SADC des conseils sur ce qui constitue un bon système d'assurances-dépôts.

La solidité d'un système bancaire n'est pas le résultat d'un accident, et le BSIF entend s'appuyer sur les points forts actuels du système pour en accroître davantage la résilience à l'égard des enjeux que lui réserve l'avenir. Le Bureau a d'ailleurs déjà commencé à déployer des efforts pour mettre en œuvre les quelque 60 modifications recommandées dans le rapport du FSF. Ces modifications sont prudentes et essentielles et elles permettront de consolider davantage l'image de marque financière du Canada.

On trouvera la version intégrale de l'allocution de la surintendante sur le site Web du BSIF, au www.osfi-bsif.gc.ca

Le BSIF émet la version provisoire du préavis *Instruments novateurs de catégorie 1*

Le préavis mentionné ci-haut se veut une mise à jour des consignes visant les instruments novateurs de catégorie 1 qui se trouvent dans les documents du BSIF que voici :

- La ligne directrice A et A-1, Normes de fonds propres (NFP) – Banques / F&P / SPB
- La ligne directrice A, Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) des sociétés d'assurance-vie
- La ligne directrice A-2, Régime de capital des sociétés de portefeuille d'assurances et des sociétés d'assurance-vie inactives
- Le préavis de juin 2007 : Précisions concernant le régime applicable aux instruments novateurs de catégorie 1 et d'autres questions réglementaires reliées aux fonds propres – version modifiée

Nous avons modifié ou renforcé ces consignes à deux égards :

Premièrement, la possibilité d'intégrer aux fonds propres de catégorie 1 une nouvelle forme d'instrument novateur fondé sur un prêt est à l'étude.

Deuxièmement, des exigences plus rigoureuses en matière de divulgation sont instaurées pour les instruments novateurs de catégorie 1 fondés sur l'actif et sur un prêt admissibles émis après le 1er juillet 2008.

Prière d'adresser les questions au sujet de la version provisoire de ce préavis à M. Paul Melaschenko, de la Division des fonds propres, de la comptabilité et de la recherche, par téléphone (613-990-6429), par télécopieur (613-991-6822) ou par courriel (paul.melaschenko@osfi-bsif.gc.ca) avant le 15 juillet 2008.

On trouvera la version intégrale du document sur le site Web du BSIF, au www.osfi-bsif.gc.ca

---

Le BSIF publie un Préavis préliminaire sur la prise en compte des contrats de couverture aux fins du calcul des exigences en capital au titre des garanties de fonds distincts des sociétés d'assurance-vie

La ligne directrice A intitulée *Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) des sociétés d'assurance-vie* et le guide d'instruction du BSIF intitulé *Utilisation de modèles internes pour déterminer le capital requis à l'égard des risques de fonds distincts (MMPRCE)* décrivent les exigences en capital auxquelles doivent répondre les sociétés d'assurance-vie exposées aux risques liés aux garanties de fonds distincts.

Le Préavis préliminaire vient préciser la politique du BSIF sur la prise en compte des opérations de couverture aux fins du calcul des exigences en capital au titre des garanties de fonds distincts des sociétés d'assurance-vie.

On trouvera la version intégrale du document sur le site Web du BSIF, au www.osfi-bsif.gc.ca

---

Conférence du BSIF sur la LRPC/LFAT à Toronto

La conférence sur la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes du BSIF a eu lieu au Metro Toronto Convention Centre le 7 mai 2008. Plus de 300 représentants d'institutions financières ont assisté à l'événement, et des institutions situées à Montréal et à Vancouver ont pris part par diffusion sur circuit local.

La session a traité de sujets tels que l'approche axée sur les facteurs de risque, l'auto-évaluation, les examens individuels et les personnes politiquement exposées. La surintendante Julie Dickson était présente et a souligné l'importance de demeurer vigilant dans ce domaine. Les exposés de la conférence sont disponibles sur le site Web du BSIF.

Le BAC publie le rapport actuariel sur le régime de retraite des parlementaires

Le présent examen actuariel du régime de pensions établi en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* (LARP) a été effectué au 31 mars 2007, conformément à la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques* (LRPP).
L'examen précédent avait été effectué en date du 31 mars 2004. La date du prochain examen périodique envisagée par la LRPP est le 31 mars 2010.

Conformément aux normes actuarielles reconnues, le présent rapport actuariel vise principalement à présenter une estimation réaliste :

• du bilan du régime de retraite à la date d'évaluation c.-à-d. des passifs actuariels, des actifs théoriques et des excédents des actifs théoriques sur les passifs actuariels à cette date;
• du montant annuel requis pour amortir sur un certain nombre d'années le(s) déficit(s) actuariel(s) à la date d'évaluation; et
• des coûts prévus pour chacune des trois prochaines années du régime suivant la date d'évaluation.

L'évaluation précédente tenait compte des résultats de l'élection générale qui a eu lieu le 28 juin 2004. Cette évaluation tenait aussi compte des amendements compris dans le projet de loi C-30 qui fut introduit en décembre 2004, soit après la date d'évaluation.
Le projet de loi C-30 a reçu la sanction royale le 21 avril 2005.

Au 31 mars 2007, le Compte des allocations de retraite des parlementaires (Compte ARP) enregistrait un excédent actuariel de 132,3 millions de dollars et le Compte de convention de retraite des parlementaires (Compte CRP) accusait un déficit actuariel de 3,2 millions de dollars.

On trouvera la version intégrale du document sur le site Web du BSIF, au www.osfi-bsif.gc.ca

Quoi de neuf sur le Web (www.osfi-bsif.gc.ca)

Émission d'un permis d'exemption pour aide humanitaire au titre du règlement d'application de la LMES (Birmanie)

Le ministre des Affaires étrangères a délivré, au titre du *Décret concernant l'autorisation, par permis, à procéder à certaines opérations (mesures économiques spéciales — Birmanie)*, un permis d'exemption à des organismes non gouvernementaux canadiens qui prennent part à la campagne d'aide humanitaire destinée aux sinistrés de la Birmanie touchés par le cyclone *Nargis*.

Changements de la réglementation concernant les fonds de revenu viager

Des changements à la réglementation concernant les fonds de revenu viager et les régimes enregistrés d'épargne-retraite immobilisés sont entrés en vigueur le 8 mai 2008.

Allocution de la surintendante sur le secteur des assurances multirisques

Le BSIF a publié l'allocution de la surintendante Julie Dickson au Forum 2008 du secteur des assurances multirisques.

Modèles de lettres de crédit du BSIF

Les modèles de lettres de crédit du BSIF sont maintenant disponibles sur le site Web.

On trouvera la version intégrale des documents sur le site Web du BSIF, au www.osfi-bsif.gc.ca

AVIS AUX ABONNÉS

Pour être informé de la parution de documents susceptibles de vous intéresser, il suffit de vous inscrire sur notre liste d'envoi la prochaine fois que vous consulterez notre site Web.

Cochez les domaines qui vous intéressent et, lorsqu'un document correspondant sera affiché, nous vous enverrons un avis par courriel assorti du lien pertinent.

Le *Pilier*

Le *Pilier* est une publication de la Division des communications et des affaires publiques du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Vous pouvez vous abonner gratuitement ou nous faire part de vos observations par courriel à l'adresse suivante : lepilier@osfi-bsif.gc.ca

BSIF
OSFI

255, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 0H2